

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Elancourt

Du 17 janvier 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

Lahsen BOUCHKI
Olivier FOREST
Jean-Luc ERARD
Zahoua HAMADACHE
Roland LEPONT
Mélanie PINEAU
Patrick ISAMBERT
Habiba MAYAKI
Patrick ABENZA

CFDT Hassan BEZZAZ
CFDT Christophe TRIBUT
CFDT
CFDT
CFE-CGC Alexandre DUVAL
CFE-CGC Latifa HARRAS
CFE-CGC Sarah CHEURFA
CFE-CGC
CGT Maxime JOLY

SUPPLEANTS

CFDT
CFDT
CFDT

CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC

CGT

Diffusion : Dominique MALRIN
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/dp2017.cfm

et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intralang=fr

REUNION

Présents :

Hassan BEZZAZ	CFDT
Jean-Luc ERARD	CFDT
Lahsen BOUCHKI	CFDT
Roland LEPONT	CFE-CGC
Habiba MAYAKI	CFE-CGC
Latifa HARRAS	CFE-CGC

Excusés:

Zahoua HAMADACHE	CFDT
Olivier FOREST	CFDT
Christophe TRIBUT	CFDT
Patrick ISAMBERT	CFE-CGC
Sarah CHEURFA	CFE-CGC
Mélanie PINEAU	CFE-CGC
Alexandre DUVAL	CFE-CGC
Patrick ABENZA	CGT
Maxime JOLY	CGT

A représenté la Direction à cette réunion :

Vianney SCHMITZ Responsable Ressources Humaines

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Astreintes/Jtime/RTT

1. Suivi des astreintes du 4^{ème} trimestre 2018

Merci de nous fournir le bilan des astreintes effectuées sur le 4^{ème} trimestre 2018 :

- Nombre d'astreintes par type : hebdomadaire, week-end, nuit, etc. régulière ou exceptionnelle
- Nombre de salariés ayant effectué des astreintes
- Nombre d'astreintes consécutives des salariés et nombre de salariés concernés

REPONSE

Module d'astreinte	Octobre S40 à S43	Novembre S44 à S47	Décembre S48 à S52	TOTAL Q4 2018
1. Astreinte Hebdomadaire 24 heures	108	101	139	348
2. Astreinte Hebdomadaire nuit	13	7	14	34
3. Astreinte le week-end	25	31	27	83
4. Astreinte de nuit pendant un jour ouvrable	19	16	13	48
5. Astreinte un jour normalement travaillé	1	2	3	6
6. Astreinte 24 heures jour normalement travaillé	22	31	24	77
7. Astreinte 24 heures le samedi	15	22	17	54
8. Astreinte 24 heures dimanche ou jour férié	13	28	25	66
Intervention hors astreinte	4			4
TOTAL	220	238	262	720

En octobre 2018, 125 salariés ont réalisé des astreintes, ils étaient 120 en novembre, 125 en décembre.

9 collaborateurs ont été d'astreinte de week-ends sur 2 week-end consécutifs.

Durant le quatrième trimestre 2018, 39 collaborateurs ont effectué 2 semaines d'astreinte hebdomadaire 24 heures consécutives ou 2 semaines sur 3.

2. Bilan des astreintes de l'année 2018

Merci de nous fournir le bilan des astreintes effectuées sur l'année 2018 :

- Nombre d'astreintes par type : hebdomadaire, week-end, nuit, etc. régulière ou exceptionnelle
- Nombre de salariés ayant effectué des astreintes
- Nombre d'astreintes consécutives des salariés et nombre de salariés concernés

REPONSE

Module d'astreinte	TOTAL Q1 2018	TOTAL Q2 2018	TOTAL Q3 2018	TOTAL Q4 2018	TOTAL 2018
1. Astreinte Hebdomadaire 24 heures	383	430	425	348	1586
2. Astreinte Hebdomadaire nuit	36	42	38	34	150
3. Astreinte le week-end	78	75	71	83	307
4. Astreinte de nuit pendant un jour ouvrable	26	44	31	48	149
5. Astreinte un jour normalement travaillé	2	3	3	6	14
6. Astreinte 24 heures jour normalement travaillé	80	110	84	77	351
7. Astreinte 24 heures le samedi	71	84	57	54	266
8. Astreinte 24 heures dimanche ou jour férié	71	99	66	66	302
Intervention hors astreinte	12	10	10	4	36
TOTAL	759	897	785	720	3161

3. Jtime

- Quand sera ouvert Jtime pour la saisie des informations pour le mois de janvier ?
- Pourrions-nous avoir les dates de clôture pour tous les mois de l'année 2019 ?
- Comment seront prises en comptes les astreintes et heures d'intervention des semaines de début janvier ?
- Comment la suractivité va-t-elle être validée pour les semaines de début janvier ?

REPONSE

Une nouvelle de version de JTIME est en production depuis le 15 janvier. La saisie est ouverte à compter du 23 janvier. Pour le mois de janvier, la saisie est ouverte jusqu'au 31 janvier.

Les dates de clôture sont communiquées aux assistantes. JTIME clôture généralement autour du 25 du mois.

La saisie des astreintes du mois de janvier est possible. En cas de difficultés, le salarié devra prendre contact avec son Responsable RH.

Concernant les suractivités de janvier, les salariés doivent écrire à leurs Responsables RH afin qu'ils fassent le nécessaire dans JTIME.

4. RTT 2018 recredité

- Pour les salariés qui étaient d'astreinte durant les jours de RTT Collectifs, quand ces RTT seront-ils recredités dans leurs compteurs ?
- Jusqu'à quelle date peuvent-ils prendre ces jours ?

REPONSE

Le report des RTT de fin d'année a été effectué par le service paie. Ces RTT doivent être pris avant le 31 mars 2019. En cas d'anomalie, les services RH se tiennent à disposition.

5. jRTT 2019

- Combien de jours de RTT disposerons-nous en 2019 ?
- Quand les jRTT salariés seront-ils crédités dans e-HR Admin ?
- Quel est le calendrier des jRTT collectifs ?
- Quand les jRTT collectifs seront-ils positionnés dans e-HR Admin ?

REPONSE

	Total RTT 2019	RTT salarié	RTT employeur	Pont de l'ascension Vendredi 31 mai 2019	
				RTT employeur	Abs autorisée payée
37,50h*	14	7	6	1	
38h*	11	6	5		1
1670h*	11	6	5		1
210j*	14	7	6	1	
214j*	10	3	6	1	

- Pré-positionnement par l'employeur des jours RTT communs à tous les régimes horaires :
✓ **Mardi 24 décembre 2019, Jeudi 26 décembre 2019, Vendredi 27 décembre 2019, Lundi 30 décembre 2019 et Mardi 31 décembre 2019 (5 jours)**
- Pour les salariés ayant 6 JRTT pris à l'initiative de l'employeur, s'y ajoute le **lundi 23 décembre 2019** (1 jour)

Ce pré-positionnement pourra être modifié pour imputer notamment les JRTT employeurs prioritairement sur les jours d'inter-contrat / de fermeture clients

La date reste à confirmer mais, sauf problème technique, le positionnement des RTT « employeur » dans e-HR devraient se faire avant la fin du mois.

Organisation

6. Difficultés des lignes de service

- Quelles sont les lignes de services en difficulté : ressources, charges de travail, organisation des astreintes ?

REPONSE

Chaque ligne de service a ses propres enjeux, problématiques et opportunités. La gestion des ressources est un enjeu global en lien avec la croissance de nos marchés et le contexte économique global. Des réflexions sont également en cours sur l'organisation et la gestion des astreintes.

7. Les affaires

Pouvez-vous nous faire un point sur les affaires suivantes : charge, planning, travail du samedi, dérogations horaires, horaires décalés, affaires tendues, effectifs, localisation des effectifs ?

- Dune
- Pyramid
- CNRS

REPONSE

Le suivi des affaires est plus particulièrement adressé au Comité d'Entreprise. Aucune des affaires mentionnées n'est dite « tendue ».

8. Enquête d'engagement 2018

- La restitution de l'enquête d'engagement réalisée en 2018 a-t-elle été effectuée sur toutes les lignes de service ?
- Si non, quelles sont les lignes de service et ou équipes restantes sur Elancourt ?

REPONSE

La restitution a été faite dans la grande majorité des lignes de services. Nous devons mener l'exercice pour le centre de service Pilotage de Production début février.

EAA

9. EAA 2019

Je souhaite préparer mon EAA 2019 (objectifs 2019) et une nouvelle case est apparue :

Comment et avec qui atteindre cet objectif ?

- Quelle est la signification de cette nouvelle demande ?
- Les salariés ont-ils été informés de cette nouvelle demande ?

A quelle date doit être finalisée la campagne d'évaluation des objectifs fixés en 2018 ?

REPONSE

Le Groupe a revu la structure des EAA pour les salariés bénéficiant d'une part variable. Une documentation associée est présente dans e-Hr Together.
Les évaluations doivent être terminées pour la mi-février.

Télétravail

10. Nouvel accord télétravail

Rappel de la question du mois de décembre 2018 (instance d'Elancourt):

Un certain nombre de salariés d'Elancourt ont demandé un renouvellement de leur avenant de télétravail avec un passage à 2 jours de télétravail par semaine.

Vendredi, date de fin prorogation de l'ancien accord, il leur a été proposé un avenant avec un seul jour (et non 2 comme demandé) et ce malgré l'accord, dans beaucoup de cas, de leur management direct. La plupart, de peur de devoir renoncer au télétravail, ont signé.

Au moins un salarié a refusé.

- Est-il normal que les salariés découvrent le refus au moment de la signature de l'avenant ?

Rappel de la réponse :

Il s'agit d'une exception survenue en raison du délai contraint de réponse. Le nécessaire sera fait pour que les salariés concernés se voient remettre le document de réponse.

Question : Les salariés concernés ont-ils reçu le document ?

REPONSE

Nous faisons le nécessaire pour que les salariés éventuellement oubliés reçoivent rapidement la réponse.

11. Bilan Télétravail année 2018

Pourrions-nous avoir un bilan du télétravail du second semestre 2018 pour le site d'Elancourt :

- Nombre de personnes en télétravail ?
- Nombre de nouvelles demandes reçues ?
- Nombre de refus ? Pour quelles raisons ? Quels profils ?

REPONSE

Le bilan 2018 n'est pas encore disponible, il est en cours de réalisation et la mise en place du nouvel accord sur le sujet sur cette période amène davantage de complexité. Il sera adressé ultérieurement.

Des sous

12. Tickets Restaurants s52

Les salariés travaillant en s52 sur le site d'Euclide ont-ils reçu leurs tickets restaurants ?

REPONSE

La distribution a bien été réalisée.

13. Prélèvement à la source

- A qui dois-je m'adresser si je constate un écart entre le taux prévu et celui qui apparaît sur ma feuille de paye après avoir vérifié qu'il n'y a pas eu d'erreur au niveau du trésor Public ?

REPONSE

En cas de désaccord entre le taux du service public et le taux sur le bulletin de paie, il convient d'en faire part au service paie. Cependant les taux passés en paie sont ceux envoyés par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Nous n'avons pas accès à la modification de ces taux ni à la suppression

14. Prime présidentielle

Le Président de la République a donné la faculté aux employeurs de verser une prime sous certaines conditions, entre le 11 décembre et le 31 mars 2019, exonérée de toute charge sociale et fiscale (LOI n° 2018-1213 du 24 décembre 2018)

- Qu'en est-il chez Thales Services ?

REPONSE

Le Groupe Thales a décidé, en fonction de la rémunération annuelle (salaires < 20.300 € jusqu'à salaires < 44.000 €) d'octroyer aux salariés des primes exceptionnelles qui varieront entre 350 euros et 650 euros. Ces primes seront exonérées de la totalité des cotisations, contributions et impôts et taxes de toute nature

et versées sur la paye de janvier 2019. Chaque salarié concerné sera informé par email de la prime qui lui sera versée.

Une communication a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe Thales le 17 janvier 2019.

Divers

15. Forfait heures / forfait jours

- Combien de salariés de cette instance sont-ils passés au forfait heures en Janvier 2019 ?
- Combien de salariés de cette instance sont-ils passés au forfait jours en Janvier 2019 ?
- Combien de salariés de cette instance sont-ils passés au forfait 214 jours en Janvier 2019 ?

REPONSE

Cette question ne relève pas de cette instance.

16. RoadShow

Quand et sous quelle forme est prévue la présentation des résultats et objectifs de Thales Services ?

REPONSE

La Direction de Thales Services se déplacera à Elancourt le 11 février pour présenter les résultats et objectifs de la Société. Les salariés du site ont reçu un mail d'invitation du service Communication.

17. RIE

Le temps d'attente pour trouver une place assise au restaurant d'entreprise d'Elancourt est de plus en plus long.

- Quelle est la proportionnalité de salariés d'Elancourt et de Nungesser fréquentant le RIE à l'heure du déjeuner ?
- Le RIE d'Elancourt est-il accessible à des sociétés externe ?
- Y a-t-il des moyens de contrôle pour s'affranchir d'une surfréquentation au restaurant ?

REPONSE

Une hausse de la fréquentation du restaurant de Buroplus a été constatée depuis le début de l'année, résultant d'un déport de convives déjeunant habituellement sur le restaurant de Nungesser. La Direction de Sodexo reste vigilante sur ce point, nous rappelons néanmoins que 90% des passages quotidiens en caisse sont effectués avant 13h. Nous conseillons donc aux convives de décaler leur temps de pause déjeuner.

Quelques sociétés externes ont depuis plusieurs années accès à ce restaurant, il n'y en a pas eu de nouvelles autorisées depuis.

Ces points sont vus dans le cadre de la Commission RIE d'Elancourt.

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel

Les demandes de dérogations (pour travail des samedi/dimanche) arrivées depuis la dernière réunion DP.
Les horaires réalisés suite aux demandes de dérogation (horaire de chaque salarié concerné jour par jour sur toute la semaine sur laquelle a été demandée la dérogation)

REPONSE

Les éléments ont été transmis aux délégués du personnel.

Plan de charge

- Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat ?
- Quelles sont les prévisions d'inter-contrat à 4 et 8 semaines ?

REPONSE

4,2 ETP (équivalent temps plein) sont actuellement en inter-contrat sur le site d'Elancourt. Il en est prévu 4,5 à fin février et 3,5 à fin mars.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC

1. Effectifs du site d'Elancourt :

Voici des questions récurrentes relatives aux effectifs du site d'Elancourt :

Questions :

1. Pourriez-vous fournir une synthèse des effectifs au 31/12 par domaine et secteur ?
2. Pourriez-vous fournir une synthèse des effectifs au 31/12 par catégories socio professionnelles ?
3. Pourriez-vous fournir le mouvement des effectifs du mois précédent par types d'entrées/sortie par domaine et secteur ?
4. Pourriez-vous fournir le mouvement des effectifs du mois précédent par catégories socio professionnelles ?
5. Pourriez-vous fournir une synthèse des états des périodes d'essai (en cours, validée, renouvelé, rupture à la demande du collaborateur, rupture à la demande de Thales,...) pour les nouveaux arrivants du mois courant par domaine et secteur ?

REPONSE

1. Répartition des effectifs du site à fin décembre 2018 = 469

- Fonctions Transverses : 8
- LOM : 24
- LOU : 1
- Région TSV : 113
- Région PO : 2
- OIC : 299
- CTE : 22

2. Ingénieur Cadre : 79% Non cadre : 21%

3. Variation des effectifs en décembre 2018 :

SBU	Recrutement	Départ ou Mut Sortante Externe Groupe	Mobilité Sortante Site
CC OIC	1	5	1
RÉGION TRANSVERSE	3	1	
Total	4	6	1

4. Nous ne sommes pas en mesure de fournir ces chiffres
5. Nous ne sommes pas en mesure de fournir ces chiffres

2. Inter-contrat :

Voici des questions récurrentes relatives à la situation d'inter-contrat :

Questions :

1. Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat sur le site d'Elancourt ?
2. Combien de personnes sont en inter-contrat depuis le 1er janvier 2019
3. Quelles sont les évolutions prévues en termes d'inter-contrat ?

REPONSE

4,2 ETP (équivalent temps plein) sont actuellement en inter-contrat sur le site d'Elancourt.
Il y a deux nouveaux inter-contrat depuis le début du mois.
Il en est prévu 4,5 à fin février et 3,5 à fin mars.

3. Activités sur le site d'Elancourt

Voici des questions récurrentes relatives aux activités du site d'Elancourt :

Questions :

1. Quelles sont les principales affaires en cours sur l'instance ? (Effectif actuel et prévision d'évolution de l'effectif sur les principaux projets)
2. Y a-t-il des affaires toujours en sous effectifs ? Si oui, les services concernés ont-ils pris des mesures pour communiquer un éventuel retard sur la prestation vis-à-vis des clients.
3. Parmi les principales offres d'infogérance gagnées en Q4 2018, à quelle date sont prévus leur démarrage ?
4. Quelles sont les principales RAO d'infogérances en cours ?
5. Pouvez nous indiquer le nombre de recrutements, de départs dont les démissions.

REPONSE

Il n'y a pas de nouveautés marquantes depuis le mois dernier.
De nombreuses affaires mutualisées sont traitées sur le site. Trois nouvelles affaires récemment gagnées ont démarré : APRIA, COMUTITRES et CRIDF.
Nous ne constatons pas aujourd'hui de problème majeur de staffing sur une affaire.
Plusieurs RAO pour le Groupe et le Hors Groupe sont en cours.

4. Départ à la retraite (suite)

Dans vos réponses DP du mois de décembre, vous utilisez l'expression « âge normal de départ à la retraite » or à partir du 01/01/2019 si on liquide sa retraite à l'« âge normal de départ à la retraite », on subit une décote de 10 % de sa retraite complémentaire durant trois ans.

Questions :

1. L'« âge normal de départ à la retraite » est-il à présent celui auquel on ne subit pas de décote, c'est-à-dire l'« âge légal de départ en retraite plus un an » ??
2. Comment rattraper une situation oubliée pour un collaborateur ?

REPONSE

Les salariés impactés par cette décote auront une majoration de leur solde de tout compte afin de compenser cette perte.

5. Résultat d'enquête 2018 (suite)

Questions supplémentaires à nos questions de décembre 2018

Questions :

1. La restitution de cette enquête a-t-elle été faite auprès de tous les salariés ?
2. Pouvez-vous nous donner une visibilité sur les plans d'actions associés (bis) ?

REPONSE

La restitution a été faite dans la grande majorité des lignes de services.
Nous devons mener l'exercice pour le centre de service Pilotage de Production début février.

Les plans d'action sont en cours de construction, il n'est en revanche pas prévu de les partager dans cette instance.

6. Abondement PERCO 2019

Questions :

1. Pouvez-vous nous donner la revalorisation au 1er janvier 2019 des montants des abondements PERCO ?

REPONSE

Vous trouverez la revalorisation des montants des abondements au 1^{er} janvier 2019 à l'adresse suivante :
<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/thales-and-you/everyday-life/french-employee-savings/le-perco/abondement->

7. Prime exceptionnelle de fin d'année 2018

Une prime exceptionnelle de fin d'année, non soumise à l'impôt et aux cotisations sociales a été préconisée par Emmanuel Macron aux entreprises « qui le peuvent » pour soutenir le pouvoir d'achat.

Questions :

1. Va-t-elle être mise en place chez THALES, à l'instar d'ESSILOR, ORANGE, SFR, SNCF, RATP, PUBLICIS ?

2. Si oui, sous quelle forme ?

REPONSE

Le Groupe Thales a décidé, en fonction de la rémunération annuelle (salaires < 20.300 € jusqu'à salaires < 44.000 €) d'octroyer aux salariés des primes exceptionnelles qui varieront entre 350 euros et 650 euros. Ces primes seront exonérées de la totalité des cotisations, contributions et impôts et taxes de toute nature et versées sur la paye de janvier 2019. Chaque salarié concerné sera informé par email de la prime qui lui sera versée.

Une communication a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe Thales le 17 janvier 2019.

8. Nouvel accord Télétravail (suite)

Dans votre réponse à nos questions de décembre 2018, vous avez précisé :

« Tant que le formulaire de réponse n'est pas adressé aux salariés, la décision définitive n'est pas adoptée »

Question:

1- Quand comptez-vous adresser le formulaire de réponse aux salariés ?

REPONSE

Nous faisons le nécessaire pour que les salariés éventuellement oubliés reçoivent rapidement la réponse.

PROCHAINE REUNION : Jeudi 14 février 2019